

Mélanges Vera von Falkenhausen

L'identité des Grecs de l'Italie méridionale byzantine

Préparant, très récemment, une communication pour un colloque pluri-disciplinaire centré sur la figure du barbare et de l'étranger¹, je me suis aperçue de la faible consistance de ces notions dans l'Italie méridionale pré-normande. Avant l'unification politique normande et le reflux de la menace sarrasine induit par la *Pax normannica*, l'espace de l'Italie du Sud est soumis à l'influence de l'idéologie impériale (byzantine ou occidentale), mais la théorie unitaire et universaliste de l'Empire est confrontée à la réalité pluri-confessionnelle et « multi-ethnique » de la péninsule : ainsi, la perception de l'altérité, tant dans les sources narratives que notariées, tant dans les documents grecs que latins, manque de fermeté. Du moins, si l'altérité religieuse est fermement établie, et constitue d'ailleurs le point d'ancrage de l'identification de la barbarie, l'altérité politique est souvent vague et sans consistance. Par déduction, on peut estimer que le référentiel permettant de définir l'étrangeté politique avait peu de consistance dans l'Italie byzantine, et que, en particulier, l'identité politique des Grecs de l'Italie méridionale pré-normande, formée sur le modèle byzantin, s'était assouplie du fait de l'éloignement, du statut provincial et des contacts constants des Grecs avec les peuples frontaliers de l'Empire. Il convenait de vérifier ces hypothèses.

Certes, la question de l'identité byzantine des provinces italiennes de l'Empire byzantin a déjà été posée dans le but, soit de constater l'application du modèle byzantin en Italie², soit de définir l'identité italo-grecque, non en soi, mais en négatif, par opposition aux cultures et aux communautés extérieures³. La conception constantinopolitaine de l'identité des peuples frontaliers est également bien connue, et en particulier la notion du « mixo-barbare »⁴. En revanche, la perception que les Grecs d'Italie avaient d'eux-mêmes, de leur identité géographique, culturelle et politique, au sein de l'Empire, n'a pas encore trouvé de synthèse. On recherchera donc ici à décrire moins une réalité qu'une vision dont il s'agit de dessiner brièvement les contours.

Dans la mesure où on recherche les traces d'une identité consciente, le corpus documentaire privilégie les sources produites par les Grecs de l'Italie méridionale, à savoir pour l'essentiel les actes de la pratiques émis en langue grecque dans l'Italie méridionale à l'époque byzantine⁵, et les hagiographies de saints grecs d'Italie et

¹ Colloque du CERHI « Le barbare, l'étranger. Images de l'autre », Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 14 et 15 mai 2004 (cf. *infra* n. 32).

² A. GUILLOU : *Italie méridionale byzantine ou Byzantins en Italie méridionale ?*, dans *Byzantion* 44 (1974), pp. 152-190 et *ID.*: *L'Italia bizantina, douleia e oikeiosis*, dans *ID.*, *Studies on byzantine Italy*, Londres 1970 (Variorum reprints. Collected Studies).

³ M. McCORMICK : *The imperial Edge : Italo-byzantine Identity, Movement and Integration, a.d. 650-950*, dans *Studies on the internal Diaspora of the Byzantine Empire*, éd. H. AHRWEILER et A. E. LAIOU, Washington 1997, pp. 17-52.

⁴ H. AHRWEILER : *Recherches sur la société byzantine au XI^e siècle : nouvelles hiérarchies et nouvelles solidarités*, dans *Travaux et Mémoires*, 6 (1976), pp. 99-124.

⁵ Des actes grecs de l'Italie byzantine, on a consulté les volumes du CAG et surtout les volumes III (*Hagia-Agathè*) et IV (*Brébion*), ce qui n'a pas donné de résultat probant ; les actes de Saint-Élie de Carbone (*Carbone*) et les actes italo-grecs parus dans l'édition ancienne mais irremplaçable et souvent irremplaçable (du fait des pertes documentaires) de Trinchera (TRINCHERA, *Syllabus*). La consultation des actes latins de l'Italie méridionale byzantine (notamment ceux émis dans la capitale du catépanat, Bari : CDB I et IV) et de la principauté lombarde de Salerne, influencée par Byzance (CDC), a livré peu d'informations. Quelques références éparses proviennent des archives grecques du

de Sicile⁶, pour autant qu'elles aient été composées dans l'environnement italo-grec⁷. On fera cependant de rares détours, d'une part par les chroniques lombardes à l'époque pré-normande⁸, d'autre part dans l'Italie méridionale hellénophone normande⁹, pour vérifier les permanences et les ruptures de l'identité italo-grecque, désormais détachée politiquement et, les contemporains en ont vite pris acte, définitivement, de l'espace politique byzantin.

Ces documents donnent ainsi un accès, le plus direct possible, non à des réalités démontrées (l'appartenance à l'ensemble politique byzantin, le particularisme italien, et l'identité culturelle grecque) mais à la conscience (ou l'inconscience) que les contemporains avaient de ces réalités. Il convient toutefois de prévenir que le propos sera forcément nuancé du fait de la rareté des indications, noyées dans la masse quantitativement importante de la documentation. Chercher les manifestations explicites de l'identité italo-grecque revient à chercher une aiguille dans une botte de foin.

L'identité politique byzantine.

Être Romain :

On ne reviendra pas ici sur l'appartenance réelle de l'Italie méridionale aux cadres administratifs, politiques, économiques, juridiques et religieux byzantins, avant l'invasion normande. La domination impériale est fermement établie sur deux thèmes (puis sur le thème et le Catépanat), respectivement de Calabre et de Longobardie, auxquels s'ajoute au début du XI^e siècle le petit thème défensif de la Lucanie¹⁰. Toutefois, vue de Constantinople, la Sicile reste même après la conquête arabe, le point de référence occidental de l'Empire¹¹, et la Calabre, après elle, semble seule relever de l'espace byzantin en fonction de critères culturels¹². Symétriquement, la perception de cette domination et de l'appartenance à l'Empire par les autochtones est un fait bien plus nuancé.

Saint-Sauveur de Messine, documents inédits conservés à Tolède (Archivio Ducal Medinaceli, abréviation : ADM) et qu'on a pu consulter par le biais de photocopies aimablement prêtées par Vera von Falkenhausen en juillet 1999, ainsi que par la thèse inédite de Cristina Rognoni (C. ROGNONI : *La liberté dans la norme : le discours des actes de la pratique juridique grecque de l'Italie méridionale. Le fonds Medinaceli (XI^e-XIV^e siècles)*, Thèse inédite de l'EHESS, sous la direction d'André GUILLOU, Paris 1999).

⁶ Dans la collection des Acta Sanctorum : *Élie le Spéléote* ; *Léon-Luc de Corleone* ; *Luc d'Armento* ; *Philarète* ; *Vital d'Armento* ; on a aussi consulté la *Vie* des saints Sabas, Christophore et Macaire (*Sabas et Macaire*), la *Vie* d'Élie le Jeune (*Élie le Jeune*) et la plus importante, celle de Nil de Rossano (*Nil*).

⁷ Ainsi, la *Vie* de saint Phantin le Jeune, rédigée vraisemblablement à Thessalonique, ne nous intéresse que pour révéler le référentiel byzantin (*Phantin le Jeune*). Quant aux deux *Vies* de Grégoire de Cassano, composées fort loin du domaine italo-grec, elles ne sont de que de peu d'utilité (*Grégoire de Cassano*).

⁸ On a surtout tiré parti du *Chronicon Salernitanum* (*Chron. Salern.*). La consultation d'autres documents lombards (*Annales* de Bari, *Annales* de Lupus Protospatharius, *Chronique du Mont Cassin*, *Chronique* d'Erchempert de Bénévent), s'est révélée de peu d'utilité pour notre thématique.

⁹ Essentiellement la *Vie* de Luc, évêque d'Isola Capo Rizzuto (*Luc d'Isola Capo Rizzuto*), celle de Jean Théristsès (*Jean Théristsès*) et celle de Barthélemy de Simeri (*Barthélemy de Simeri*).

¹⁰ A. GUILLOU : *La Lucanie byzantine, étude de géographie historique*, dans *Byzantion* 35 (1965), pp. 119-149, repris dans *ID : Studies on byzantine Italy*, Londres 1970, (Variorum Reprints, Collected Studies).

¹¹ *Phantin le Jeune*, ch. 2, p. 402 l. 5 : lorsqu'il évoque la patrie d'origine de saint Phantin, la Calabre, l'hagiographe thessalonicien éprouve le besoin de préciser qu'il s'agit de la région toute proche de la Sicile, point de repère connu par le public auquel l'œuvre est destinée : l'île n'est pas tenue dans le même éloignement psychologique que la Calabre. C'est qu'elle est mieux connue, plus profondément ancrée dans les esprits byzantins, dans leur conception de l'extension occidentale de l'Empire. La Sicile demeurera longtemps un rêve pour les Byzantins, comme en témoigne, la titulature, en 1054, d'Argyros, duc d'Italie, de Calabre, de Sicile et de Paphlagonie : *Carbone* V, 1054, TRINCHERA, *Syllabus* 42, mai 1054). La dernière entreprise de reconquête de la Sicile date du début du XI^e siècle, avec l'envoi de l'eunuque Oreste (J. GAY, *L'Italie méridionale et l'Empire byzantin depuis l'avènement de Basile 1^{er} jusqu'à la prise de Bari par les Normands (867-1071)*, Paris 1904 (BEFAR, fasc. 90), p. 428).

¹² « La Calabre est la seule région de l'autre côté de la mer, qui soit tenue par les Byzantins ; il y a Reggio, Gerace, Santa Severina et Crotona, et quelques autres *oppida*, dominés par le *dux* de Calabre. Il y a aussi 22 villes en Sicile sous son *dux* (Constantin Porphyrogénète, *De Thematis*, éd. A. PERTUSI, Cité du Vatican 1952 (Studi e Testi, 160)). Constantin VII justifie également l'organisation thématique des provinces italiennes, c'est-à-dire une partition purement administrative, par des différences culturelles (CONSTANTINE PORPHYROGENITUS, *De Administrando Imperio*, éd. MORAVCSIK et JENKINS, Washington 1967 (Corpus Fontium Historiae Byzantinae, 1), ch. 27). Il faut dire que le chapitre 27 cité ici relève du *Péri ethnôn*.

En effet, les manifestations des principaux éléments de l'identité communautaire (le droit, la langue, la religion) sont plus indirectes qu'explicites dans les sources italo-grecques. Certes, les populations italo-grecques vivent sous le droit byzantin jusqu'à la fin du XIII^e siècle¹³, mais sans l'évoquer explicitement : l'application de la législation byzantine en Italie méridionale n'est perceptible qu'indirectement, par le biais du droit de la femme, des contrats matrimoniaux ainsi de la diplomatie des actes italo-grecs, parfaitement similaire au modèle byzantin¹⁴. Il est rare que les documents notariés explicitent clairement l'usage du droit byzantin¹⁵. On trouve la même discrétion concernant la filiation religieuse entre l'Italie méridionale grecque et Constantinople, un lien connu essentiellement par les livres liturgiques italo-grecs¹⁶ ou l'identité des calendriers religieux¹⁷. Il n'y a pas d'expression volontaire, explicite, de l'identité byzantine.

De la même manière, les Italo-Grecs, même à l'époque byzantine, ne se définissent guère par le terme, consacré dans l'Empire byzantin, de Romains¹⁸. À l'exception d'un acte notarié émis dans la capitale du catépanat, la ville latine de Bari¹⁹, les principales mentions des « Romains » au sens de Byzantins apparaissent dans la *Vie* de saint Élie le Jeune et se réfèrent à un contexte militaire : les Romains sont les soldats byzantins venus défendre les chrétiens contre les Sarrasins²⁰. Il est vrai que l'armée constitue un élément fondamental de la domination byzantine, et donc de la reconnaissance de cette domination, car le salut de l'Empire dépend largement de la réussite des armées impériales : si ces dernières sont en déroute, c'est le chaos, pratiquement au sens eschatologique du terme²¹.

Même sans manifestation explicite, les Italo-grecs adhèrent aux principes idéologiques qui soutiennent la romanité byzantine : armée, orthodoxie²², fiscalité²³, et surtout, de manière très nette, la représentation

¹³ Je renverrai à ma thèse, encore inédite, et soutenue en décembre 2002 à l'Université de Paris 1 : *Les Grecs de l'Italie méridionale post-byzantine : modalités d'acculturation (XI^e-milieu du XIV^e siècle)*, et notamment aux chapitres consacrés à la cohabitation juridique et linguistique à l'époque normande, et à la rupture constituée par le règne de Frédéric II.

¹⁴ G. FERRARI DALLE SPADE, *Formulari notarili inediti dell'età bizantina*, dans *BISIME* 33 (1913), pp. 41-128.

¹⁵ Les seuls cas que je connaisse proviennent d'actes latins émis dans la principauté lombarde de Salerne par les membres de la communauté grecque locale, autour XII^e siècle. Pendant quelques années seulement, les documents latins dont les auteurs sont des Grecs précisent que l'action se fait conformément au « ius Romanorum ». Un développement de ma thèse (citée *supra* note 13) porte sur le sujet, à travers les actes latins édités et inédits de l'abbaye de Cava. Il faut noter que cette explicitation rare et chronologiquement restreinte du droit en usage est commune à tous les groupes résidant à Salerne, Lombards, Grecs, Amalfitains ou Napolitains de droit romain, etc.

¹⁶ Je renverrai ici aux travaux d'André JACOB, et en particulier *L'evoluzione dei libri liturgici bizantini in Calabria e in Sicilia dall'VIII al XVI secolo con particolare riguardo ai riti eucaristici*, dans *Calabria bizantina. Vita religiosa e strutture sociale. Atti del primo e secondo incontro di Studi bizantini*, Reggio di Calabria, 1974, pp. 47-69

¹⁷ E. FOLLIERI : *Il culto dei santi nell'Italia greca*, dans *La Chiesa greca in Italia dall'VIII al XVI secolo, Atti del convegno storico interecclesiale, Padoue, 1969*, Padoue 1973, pp. 553-577.

¹⁸ Il en est de même pour les Lombards de l'Italie byzantine, qui occupent volontiers des postes de l'administration impériale et revendiquent les dignités byzantines mais sans jamais se considérer, explicitement, comme « Romains ».

¹⁹ Dans son testament, conservé dans les archives de Saint-Nicolas de Bari, une femme calabraise de droit byzantin, de passage à Bari, affranchit son esclave afin qu'il devienne libre et citoyen romain (CDB IV, 46, p. 93 l. 42-43 : « e[st]w de ; toiou' toi ejleuvqeroi kai ; polivthi JRwmaivwn). L'acte n'est pas daté, mais certains indices le placent à l'époque byzantine, probablement vers 1061.

²⁰ *Élie le Jeune*, ch. 7 : alors qu'Élie, enfant, a été capturé par les Sarrasins, et vendu en Afrique, une vision divine se manifeste à ses maîtres et leur ordonne de faire demi-tour, sans quoi ils seront livrés aux mains des « soldats romains ». Plus tard, libre, en Sicile, le saint prédit la déconfiture des Agarènes et la victoire des Romains menés par Basile Nasar (*ibidem.*, ch. 25).

²¹ *Carbone*, VIII, 1070-1071.

²² L'appartenance religieuse recoupe la soumission politique, puisque l'empereur est le garant de l'orthodoxie. Toutefois, pour un Byzantin, même après la perte des provinces italiennes de l'Empire byzantin, l'Occidental le plus pleinement orthodoxe, c'est le Calabrais. Une interpolation probablement tardive du mémoire de Constantin Stilbès contre les Latins affirme que « à la vérité, les historiens qui nous ont précédés racontent que le pape de Rome lui-même et les chrétiens d'Occident, au-delà du Golfe d'Ionie, Italiens, Lombards, Francs nommés aussi Germains, Amalfitains, Vénitiens et autres, sont tous hors de l'Eglise catholique depuis de nombreuses années et étrangers aux traditions évangéliques et apostoliques. (...) En réalité, les Campaniens et les Albanais ne diffèrent en rien des Grecs de l'Antiquité dans leurs manquements à la religion et aux moeurs ; seuls les Calabrais sont depuis le début des chrétiens orthodoxes" (J. DARROUZÈS : *Le mémoire de Constantin Stilbès contre les Latins*, dans *REB* 21 (1963), pp. 50-100 : pp. 90-91, ch. 104). Inversement, le lien de l'Eglise grecque d'Italie méridionale avec Constantinople se maintient bien au-delà de la conquête normande, et malgré la soumission disciplinaire rapide du personnel ecclésiastique au pape de Rome.

²³ Le lien entre l'Empire et les provinces est essentiellement de nature fiscale. D'après Constantin Porphyrogénète, est province de l'Empire toute région qui doit des impôts à l'empereur tous les ans. Toutefois, ce discours théorique se heurte à la réalité des sources : la fiscalité byzantine a laissé peu de traces en Italie méridionale. Les seuls témoignages directs sur la fiscalité sont constitués par des attestations de services et de corvées, montrant l'application des principes byzantins et du lexique employé dans l'Empire, ainsi que les privilèges

idéologique : être byzantin, c'est être sujet de l'empereur, prier pour son salut qui détermine celui des hommes²⁴. Les sujets italiens de l'Empereur sont, au même titre que les autres, et quelle que soit leur identité culturelle, des serviteurs (*douloi*) de l'empereur qu'ils servent avec une fidélité récompensée par les autorités byzantines, et dont le caractère commun contribue à créer un esprit de famille (*oikeosis*)²⁵. La transgression du devoir de fidélité par la trahison, le soulèvement contre les autorités par la rébellion, sont définis de manière religieuse dans l'Italie byzantine, comme des apostasies²⁶.

C'est que la représentation théorique que les Italo-Grecs se font du pouvoir impérial est en parfaite harmonie avec l'idéologie impériale constantinopolitaine, qui fait de l'empereur le lieu-tenant de Dieu sur terre, son représentant et son image. Lorsque Élie le Spéléote reçoit la vision d'une procession impériale, il en déduit l'annonce de son départ prochain du monde mortel, car comme l'empereur est le Christ sur terre, de même c'est ici le Christ qui a revêtu l'aspect de l'empereur pour signifier qu'il va bientôt chercher son disciple²⁷. Dans les hagiographies, les saints moines exercent constamment leur privilège de remontrance aux autorités représentant l'empereur en province, et fréquemment accusées d'abus ; en revanche, l'empereur lui-même, non seulement n'est pas objet de critiques, mais est toujours représenté comme un souverain proche, pieux, exemplaire dans sa sphère. À sa demande, les saints moines italo-grecs reprennent leur bâton de pèlerin pour aller à sa rencontre à Constantinople, ville toujours désirée et jamais atteinte²⁸.

Ainsi, les textes hagiographiques livrent une vision nettement byzantine de l'identité italo-grecque, dans laquelle, malgré l'éloignement, l'Italie byzantine est un fragment de l'Empire et reproduit les modèles de Constantinople, qu'elle applique à ses propres cités à petite échelle. Telle une version provinciale et réduite de la Reine des Villes, Rossano se présente, dans la *Vie* de Nil, comme la ville calabraise qui seule a résisté aux assauts des Agarènes, par la seule intervention de sa protectrice, la Vierge²⁹. Une icône *acheiropoïète* de la Théotokos est attestée tardivement dans le trésor de la cathédrale de Rossano³⁰, signe de la faveur particulière de la Vierge sur la ville *via*, tout comme Constantinople, une icône.

Être un *xénos* :

A priori, c'est surtout alors qu'ils sont eux-mêmes des étrangers, hors des frontières de l'Empire ou en situation de conflit armé, que les Grecs de l'Italie du Sud revendiquent le plus manifestement leur l'identité byzantine. L'exemple des Grecs de Salerne, l'aveu que l'étranger saint Nil fait à Adalbert de Prague, à

d'exemption, émis jusqu'à une date tardive (le dernier en date étant un *sigillion* d'Argyros, émis en mai 1054 (TRINCHERA, *Syllabus*, 42) pour Saint-Nicolas de Monopoli). On possède certes quelques documents datés des IX^e-XI^e siècles, mais seuls le centre et le sud du thème de Longobardie sont documentés et semblent avoir été vraiment soumis au régime fiscal byzantin (J.-M. MARTIN : *La Pouille du VI^e au XII^e siècle*, Rome 1993 (Collection de l'École française de Rome, 179), pp. 711-715). Pour le reste du thème de Longobardie, et même pour la Calabre, les sources sont rares et éparpillées, et portent sur diverses taxes, *synéthéia* (TRINCHERA, *Syllabus*, 16, 1016 ; V. VON FALKENHAUSEN : *La dominazione bizantina nell'Italia meridionale dal IX all'XI secolo*, Bari 1978, pp. 192-193), *karabopoiia* ou *ktisis ploiôn*, taxe pour la construction de bateaux, objet de la rébellion des habitants de Rossano (*Nil*, 61), ou sur les exemptions, phénomène corollaire de la fiscalité byzantine (TRINCHERA, *Syllabus*, 3, 892, 10, 999 et 28, 1034)..

²⁴ ADM 1418 S 640, ROGNONI, *La liberté dans la norme* (cité *supra* n. 5), 3.

²⁵ GUILLOU, *Douleia e oikeosis*, cit. *supra* n. 2.

²⁶ Carbone, V : Basile Chrysochénos, qui avait dirigé une rébellion à Tarente contre les agents impériaux au milieu du XI^e siècle, est qualifié d'*apostatos* par le *dux* Argyros en 1054.

²⁷ *Élie le Spéléote*, ch. 73, 878.

²⁸ C'est à l'appel de Léon VI qu'Élie le Jeune fait le voyage qui le mènera à Thessalonique où il meurt de maladie.

²⁹ *Nil*, 2.

³⁰ En mai 1193, Tancrede offre à l'église archiépiscopale de Rossano une partie des revenus des teintureriers royales locales pour l'éclairage de l'icône de Marie *acheiropoïète* qui se trouve à l'intérieur de la cathédrale (H. ZIELINSKI, *Tancredi et Willelmi III regum diplomata*, Cologne-Vienne 1982 (CRDS, I, V), n° 39 pp. 80-81).

Valleluccio³¹, l'espoir de la libération par les armées impériales, montrent que c'est dans l'opposition aux non Romains que les Italo-Grecs se sentent le plus des Byzantins, d'une manière qui est plus culturelle que strictement politique. Cette manière de se poser en s'opposant est un grand classique de l'identité, tant individuelle que collective. Du reste, la conception italo-grecque de l'étranger, qu'il soit un *xénos* avec tous les sens intégrés à ce terme (pèlerin, moine exilé volontaire pour Dieu, étranger pour les populations locales), ou un peuple défini comme *ethnos*, correspond avec une rigueur parfaite à la terminologie et aux usages proprement byzantins³².

Toutefois, il faut souligner que dans certaines sources italo-grecques et en particulier les hagiographies, le sentiment d'être un étranger se manifeste alors même que le saint se promène dans l'Empire, mais hors de sa terre natale. En particulier, deux hagiographies très différentes mettent en scène des moines gyrovagues, incessants pèlerins de Dieu dans l'Empire byzantin³³. La *Vie* de saint Phantin le Jeune, due à un Grec de Thessalonique ignorant des réalités italo-grecques, exploite exclusivement le terme de *xénos* dans son sens traditionnellement spirituel à Byzance, celui de la surnature du moine en contact direct avec la puissance divine, et devenu étranger aux hommes³⁴. La *Vie* de saint Élie le jeune, au contraire, bien plus enracinée dans le monde qu'elle décrit, montre que le saint moine se sent étranger au sein même de l'Empire, notamment en Vieille Épire où il subit l'arbitraire de l'archonte local³⁵, ou encore à Thessalonique où il meurt « en terre étrangère »³⁶, alors même qu'il se trouve au cœur de l'Empire, et sur la route de Constantinople où l'attend le *basileus*.

C'est dire si le sentiment d'identité se manifeste de manière ambivalente dans les sources italo-grecques de l'époque byzantine : il existe une réelle conformation à la fois idéologique et pratique aux critères politiques spécifiquement byzantins, et en même temps l'adhésion à l'identité politique byzantine se heurte à un fort attachement local qui concurrence et affaiblit le sentiment d'appartenance à l'État byzantin.

La force de l'attachement local : le particularisme italien

A Rome, vivre comme les Romains :

Si les Grecs de l'Italie byzantine se sentent liés à la personne de l'Empereur, s'ils s'estiment orthodoxes, de langue grecque et de droit byzantin, ils ne se considèrent pas comme des Romains. Comment considérer la faiblesse de l'attachement italo-grec à la Romanité qui définit l'identité byzantine ? Il semble qu'ici la situation spécifique de l'Italie, et la polysémie que le terme de « romain » exprime dans cet espace où la dimension impériale cohabite avec la présence de la ville et du pape de Rome, font partie des éléments d'explication.

³¹ À saint Adalbert venu lui demander de l'accueillir au sein de sa communauté grecque de Valleluccio, Nil exprime ainsi son statut d'hôte étranger au milieu des Latins : "etenim, ut iste habitus et intonsi barbe pili testantur, non indigena, sed homo Grecus sum". Nil s'affiche dans un statut humiliant d'étranger, qui lui donne une situation instable puisqu'il doit tout à des Latins sans lesquels il est vulnérable. Il n'y a pas dans son discours de controverse dogmatique, mais une certaine amertume de la dépendance économique (*Sancti Adalberti episcopi Pragensis et martyris Vita prior, C. redactio casinensis*, éd. J. KARWASINSKA, Varsovie 1962 (Monumenta Poloniae Historica, series nova, 4, 1), pp. 69-84, ch. 15 p. 78).

³² A. PETERS-CUSTOT, *Le barbare et l'étranger dans l'Italie méridionale pré-normande (IX^e-X^e siècles) : l'Empire à l'épreuve de l'altérité*, à paraître dans les Actes du colloque du CERHI, *Le barbare, l'étranger. Images de l'autre*, Presses universitaires de Saint-Etienne.

³³ *Ibidem*.

³⁴ *Phantin le Jeune*, ch. 1 l. 12, ch. 25 l. 12, ch. 32 l. 5 et ch. 56 l. 4.

³⁵ *Élie le Jeune*, 28.

³⁶ *Ibidem*, 68.

Le texte italo-grec qui mentionne le plus souvent le mot « Romain », la *Vie* de saint Élie le Jeune, témoigne de la polysémie du terme. L'empereur Léon VI est celui qui détient la *basileia* des Romains³⁷, mais à l'époque où le saint se rend à Rome, avec son disciple Daniel, c'est l'évêque Etienne V qui « tient le timon de l'Eglise des Romains ».³⁸ Mais ce sont les textes latins qui jouent le plus sur cette ambivalence, qui profite aux revendications des empereurs d'Occident au titre d'« empereurs des Romains ». Ainsi, l'auteur du *Chronicon Salernitanum* nous a transmis une lettre (vraisemblablement recopiée littéralement³⁹) adressée par l'empereur d'Occident Louis II au *basileus* Basile 1^{er}, en 871 et probablement rédigée par Anastase le Bibliothécaire⁴⁰. Dans cette lettre, l'empereur d'Occident entend contrer la prétention du *basileus* à se réserver le titre d'empereur des Romains en modifiant le sens de l'expression. L'argumentation, assez longue, aboutit à condamner les *basileis* parce qu'ils ont abandonné Rome et ne sont donc plus empereurs des Romains, mais empereurs de la nouvelle Rome, alors que Dieu a confié la domination et le titre aux rois des Francs couronnés par le pape. Pour Louis II, les empereurs occidentaux sont empereurs des Romains parce qu'ils règnent sur Rome, qu'ils ont été couronnés par le pontife de Rome et qu'ils protègent ce dernier. Évidemment, la « romanisation » de l'idée impériale, et le refus de la notion byzantine de Romains comme héritiers de l'empire antique, au profit d'une fonction impériale édulcorée et limitée à la protection du pape et de la ville de Rome, servent les prétentions occidentales au partage de la titulature byzantine. Mais le phénomène manifeste également l'ambivalence du terme de Romain en Italie et en particulier en Italie du Sud.

Même si la chronique qui rapporte cette lettre affirme que Charlemagne, en prenant le titre d'empereur, a usurpé une titulature qui n'appartenait qu'aux seuls souverains des Romains c'est-à-dire de Constantinople⁴¹, un autre passage de ce texte confirme l'idée d'une passation de pouvoir entre l'ancienne et la nouvelle Rome, avec une modification conséquente du sens des termes. L'auteur rapporte que le *basileus* Alexandre aurait volé à Rome soixante-dix statues datant de l'Empire romain antique et représentant la soumission des divers peuples à Rome⁴². Cependant, un homme apparut en songe au *basileus* et le frappa d'une rude coup à la poitrine, lui faisant vomir son sang et disant : « C'est moi, le prince des Romains, Pierre ! »⁴³. L'Empereur meurt aussitôt et c'est le fils de son frère Léon, Constantin, qui est élevé au trône impérial. L'anecdote reflète la contestation occidentale de l'accaparement par Byzance de l'héritage romain antique, et la substitution, de fait, à l'ancien ordre impérial, de l'ordre pontifical : le vrai successeur des Romains, ce ne sont pas les *basileis*, qui sont des voleurs d'héritage, mais les papes représentés par le premier d'entre eux, Pierre. Cette interprétation est confortée dans la suite de la chronique, qui n'emploie que rarement le terme de *romanus*, sinon relativement au pape et à la ville de Rome⁴⁴.

La notion de romain s'est donc maintenue en Italie, mais, de citoyen de l'Empire, elle est devenue synonyme de citoyen de la ville de Rome, ou de chrétien soumis au pape. Plus précisément, le sens traditionnel s'est maintenu, mais lui a été juxtaposée une signification non pas nouvelle, mais de plus en plus répandue. Le

³⁷ *Ibidem*, 66.

³⁸ *Ibidem*, 36.

³⁹ *Chron. Salern.*, ch 107. L'écart de style et de niveau littéraire entre cette lettre et le reste de la chronique est trop flagrant pour qu'on ne pense pas à un recopiage intégral par l'auteur de la chronique, d'un texte qu'il avait vraisemblablement sous les yeux.

⁴⁰ Sur Anastase le Bibliothécaire, il faut consulter la notice qui lui est consacrée dans le *Repertorium Fontium Historiae Medii Aevi*, Rome, II, 1967, pp. 221-223, et en particulier la bibliographie portant sur la lettre de Louis II, p. 223. Nécessaire également, la consultation de la notice « Anastasio Bibliotecario », dans le *Dizionario biografico degli Italiani*, Rome, III, 1962, pp. 25-37 et notamment les pages 33-34 sur la lettre de 871. La rédaction des deux notices est de Girolamo Arnaldi.

⁴¹ *Chron. Salern.*, ch. 11 : « Imperator quippe omnimodis non dici potest, nisi qui regnum Romanorum preest, hoc est Constantinopolitanum. Reges Gallorum nunc usurparunt sibi tale nomen ; nam antiquitus omnimodis sic non vocitati (sunt) ».

⁴² *Ibidem*, ch. 131.

⁴³ « Ego sum, inquit, Romanorum princeps Petrus ».

⁴⁴ *Ibidem*, ch. 166 et 167.

renversement de tendance, essentiellement présent dans les sources latines, a toutefois, on l'a vu avec la *Vie* d'Élie le Jeune, transpiré dans les milieux italo-grecs avec d'autant plus de facilité probablement, que contrairement à Constantinople et au *basileus* qui sont surtout, dans les hagiographies italo-grecques, des destinations manquées, des rêves jamais atteints⁴⁵, la ville de Rome et les empereurs d'Occident sont aisément accessibles. Parmi les saints moines italo-grecs, nombreux furent ceux qui accomplirent leur pèlerinage traditionnel sur les tombeaux des Saints Apôtres à Rome⁴⁶ et y ont résidé un certain temps⁴⁷. Nil de Rossano est intervenu auprès d'Otton III en faveur de Jean Philagathe, le pape grec déchu⁴⁸. Avant Nil, saint Sabas de Collesano était parti avec Macaire à Rome, où il avait reçu plusieurs missions diplomatiques par le catépan d'Italie auprès d'Otton II, et où il meurt⁴⁹, et après Nil, Grégoire de Cassano, moine grec établi à Cerchiara, a fait partie de la suite de l'impératrice Théophanô, la femme de l'empereur Otton III⁵⁰.

La qualité et l'intensité des rapports entre certains saints italo-grecs et les empereurs d'Occident, autour de l'an Mil, invitent à se poser la question de la représentation que les Italo-Grecs purent se faire de la souveraineté occidentale. Pour un saint comme Élie le Jeune, seul Léon VI a droit à l'appellation traditionnelle de *basileus*, tandis que les souverains d'Occident, quelle que soit leur souveraineté, devaient se contenter du titre latin, transcrit en lettres grecques, de *rex*, une transcription critiquée dans la lettre de Louis II à Basile 1^{er} en 871⁵¹, et qui correspond aux usages de la chancellerie constantino-politaine, pour désigner non sans raison les empereurs occidentaux sous le titre de *Jrh ;x Fraggival*⁵². En revanche, lors de la visite qu'Otton III rendit à Nil, le saint italo-grec, moins farouchement attaché aux principes diplomatiques byzantins, nomme le monarque *basileus*. Les deux saints et les rédacteurs de leurs *Vies* ne vivaient pas à la même époque, ni dans le même contexte : Élie et son hagiographe étaient attachés au monde calabrais strictement grec et byzantin, alors que Nil a vécu de longues années dans le domaine latin, sans espoir de retour, et que son hagiographe, un moine de

⁴⁵ Saint Élie le Jeune, appelé à Constantinople par l'empereur Léon VI, ne parviendra jamais à son but, et meurt à Thessalonique. Nil de Rossano est invité par un cubulaire, Eunouchos, à fonder un monastère à Constantinople, mais le saint calabrais refuse, et ne veut quitter ses moines et ses pauvres. Manque-t-on donc tant de moines et d'higoumènes à Constantinople ? (*Nil*, 64). Plus tard, tout comme celle d'Élie le Jeune, la *fama* de Nil va jusqu'aux oreilles des empereurs Basile II et Constantin VIII qui l'appellent à la capitale, ce que refuse une nouvelle fois le saint, par crainte des honneurs : il préfère se rendre en pays latin, où il est inconnu (*Ibidem*, 72). À la fin du X^e siècle, saint Grégoire de Cassano, devenu moine à Saint-André de Cerchiara, mène une vie à ce point édifiante que le catépan d'Italie vient le rencontrer, et émet le désir de le ramener avec lui à Constantinople pour voir les empereurs Basile II et Constantin VIII. Ils embarquent à Otrante mais, pour une raison inconnue, Dieu les fit revenir car Il réservait l'avantage de la rencontre du saint à Otton III (*Grégoire de Cassano*, 13 p. 1190). C'est ainsi que Grégoire mourut en Germanie, au monastère de Burtscheid qu'il avait fondé. À l'époque normande, dans un tout autre contexte, saint Luc évêque d'Isola Capo Rizzuto est empêché de se rendre à Constantinople, pour une raison indéterminée (*Luc d'Isola Capo Rizzuto*, p. 51 sq.).

⁴⁶ Christophe fait un pèlerinage à Rome. Élie le Jeune part à Rome, vers 885-886, et y rencontre le pape Etienne V (*Élie le Jeune*, ch. 36). Le jeune Léon-Luc de Corleone, venu de Sicile en Calabre, décide de faire le pèlerinage à Rome sur le tombeau des Apôtres (*Léon-Luc de Corleone*, 99, 5) avant de fonder des monastères. Il en est de même pour Vital de Castronuovo qui en profite pour réaliser un miracle à Terracina en Campanie (*Vital d'Armento*, 27, 3), pour Nil de Rossano (*Nil*, 19) et pour Élie le Spéléote (cf *infra* note suivante). Pour un point de vue général sur le milieu des moines grecs à Rome au haut Moyen Âge, voir J.-M. SANSTERRE : *Les moines grecs et orientaux à Rome aux époques byzantine et carolingienne (milieu du VI^e siècle - fin du X^e siècle)*, 2 Vol., Bruxelles 1983 (Académie royale de Belgique. Mémoires de la Classe des Lettres, 2^e série, Tome 66-1).

⁴⁷ Comme Élie le Spéléote, au X^e siècle, qui ne retourne dans sa patrie calabraise que sur l'injonction d'un autre ascète, Ignace, après une mésaventure survenue dans la ville (*Élie le Spéléote*, 850, 8-852, 12).

⁴⁸ *Nil*, 89.

⁴⁹ *Sabas*, ch. 46-47.

⁵⁰ Voir *Grégoire de Cassano* et V. VON FALKENHAUSEN : *Gregor von Burtscheid und das griechische Mönchtum in Kalabrien*, dans *Römische Quartalschrift*, 93 (1998), pp. 215-250.

⁵¹ *Chron. Salern.*, ch. 107.

⁵² Une titulature plutôt légitime et qui montre la tentative d'adaptation des catégories byzantines aux évolutions, difficiles à suivre pour un Byzantin, du pouvoir occidental. Voir J.-M. MARTIN, *L'Occident chrétien dans le Livre des Cérémonies*, II, 48, dans *Travaux et Mémoires de Centre de recherche d'histoire et de civilisation de Byzance*, 13 (2000), pp. 617-645, notamment p. 641 : « On n'attribue plus jamais, après 871 le titre impérial aux souverains occidentaux ; mais celui de *Jrh ;x Fraggival* lui est pratiquement équivalent (le terme géographique étant en fait intégré dans la titulature) ; on le donne donc de préférence au roi d'Italie, candidat naturel au couronnement par le pape ; les autorités byzantines connaissent la pratique du couronnement impérial et savent distinguer le *Jrh ;x steptovi* du *Jrh ;x a[steptoi]*. On sait également à Constantinople que, depuis Charlemagne, l'empereur a théoriquement une certaine autorité sur les rois particuliers, qui règnent sur des fractions de Francie au sens large ».

Grottaferrata près de Rome, était nettement tourné vers le monde latin. Toutefois, il est possible que le passage du *rex* au *basileus* manifeste une intégration progressive de l'Italie méridionale grecque dans le champ politique occidental bien avant l'invasion normande, à partir des zones frontalières des provinces byzantines de l'Italie méridionale. Au début de l'époque normande, l'évolution semble toucher la Calabre, puisque l'auteur de la *Vie* de saint Jean Théristsès évoque Roger, le fils du *basileus* de la région, probable référence au souverain normand⁵³. Dès l'époque byzantine, certaines régions de l'Italie méridionale relevaient de la sphère occidentale comme de la sphère orientale.

L'Italie hellénisée, une patrie occidentale.

L'Italie méridionale constitue l'extrême Occident de l'Empire byzantin et, quoique manifestement byzantins par leur culture politique, les Italo-Grecs se sentent liés à l'Occident qui définit leur position dans l'Empire. Ainsi, l'auteur de la *Vie* de saint Élie le Spéléote exalte, dans le préambule de son œuvre, Reggio, la ville de naissance de son héros, et passe par le nom latin et l'étymologie latine de la ville, pour jouer sur le terme et définir la cité comme la reine des villes d'Occident⁵⁴. Plus loin, Élie lui-même (et cette fois le jeu porte sur la langue grecque et la proximité entre le prénom du saint avec *hélios*, le soleil), est décrit comme le plus resplendissant soleil de l'Occident⁵⁵. Définir Élie le Spéléote comme un saint modèle pour l'Occident, contribue à le détacher de son appartenance politique, qui l'insérait dans l'espace byzantin, pour l'inscrire dans un domaine purement géographique, voire local.

C'est que, au-delà de l'identité occidentale, l'identité locale des Italo-Grecs concurrence fortement la dimension politique universelle attachée à l'Empire byzantin et la relation à l'entité impériale. La patrie est le vrai point d'ancrage de l'identité dans les sources italo-grecques. On l'a vu, Élie le Jeune se sent *xénos* au sein même de l'Empire, comme tout Italo-Grec se sent *xénos* dès qu'il quitte sa région d'origine⁵⁶. Le terme de « région » est même trop vaste pour désigner un espace souvent restreint à une ville. C'est par la patrie que les hagiographes, après le préambule général, commencent le récit de la *Vie* de leurs saints, car la patrie, tout autant que la noblesse proclamée des parents, définit l'identité du héros⁵⁷. La patrie est l'objet d'un fort attachement sentimental : ainsi, saint Barthélemy de Simeri abandonne tout, parents, amis et même le sol de la patrie, ce que les hommes ont de plus cher et désirable⁵⁸. La patrie manifeste donc une géographie sentimentale qui n'a rien à voir avec la grandeur des lieux, même si les hagiographes ont tendance à exalter la patrie de leurs héros pour les mettre en valeur, tout comme la noblesse de leurs parents.

En dehors des premiers chapitres des hagiographies, la patrie est très présente lorsque le saint ne s'y trouve pas, puisque l'évocation de la patrie n'a de sens que dans son absence. C'est pourquoi la patrie est une notion récurrente dans la vie des saints voyageurs, gyrovagues apatrides pour la foi⁵⁹. C'est la patrie qui définit l'identité du voyageur étranger, bien plus que l'identité politique de Romain, trop abstraite pour les réalités locales, bien trop vaste encore pour définir précisément un individu et son origine. Ainsi, face à des Sarrasins,

⁵³ *Jean Théristsès*, ch. 8 p. 151.

⁵⁴ *Élie le Spéléote*, 849 : « la reine des villes d'Occident que les latins appellent *Region* ».

⁵⁵ *Ibidem*, 884, 93 : « « w twšn ejšperivwn fainovtate "hlie ».

⁵⁶ Ce sentiment d'être en « terre étrangère », Nil de Rossano le ressent également lorsqu'il est reçu au Mont Cassin dont l'abbé lui concède un monastère, à Valleduccio (*Nil*, 74).

⁵⁷ *Sabas*, ch. 2 p. 6 (la patrie du saint, c'est la Sicile) ; *Barthélemy de Simeri*, ch. 2 p. 206 : « le nom de la patrie du saint était Simeri », que l'auteur vient de qualifier de « petit et simple village inconnu ». La modestie de l'endroit est confirmée ensuite, lorsque le texte l'oppose aux parents du saints, issus de l'élite (*ibidem*, ch. 3).

⁵⁸ *Barthélemy de Simeri*, ch. 5 p. 207.

⁵⁹ *Nil*, 6 ; *Élie le Spéléote*, 78 ; *Élie le Jeune*, 22.

Nil de Rossano décline son identité, c'est-à-dire lieu de naissance et peuple, patrie et *génos*⁶⁰. Dans la confusion qui marque l'espace de l'Italie méridionale pré-normande, la patrie illustre la nécessité d'un enracinement local, qui dépasse en pratique l'enracinement byzantin.

On peut donc affirmer que la reconnaissance de l'adhésion à l'État byzantin n'existe pas dans les sources italo-grecques, tant le particularisme régional l'emporte sur toute espèce de manifestation d'unité politique. Une telle faiblesse de l'identité politique est probablement à mettre au compte de la situation critique de la Calabre au X^e siècle, laissée à elle-même face à des invasions récurrentes⁶¹.

L'absence d'idée d'État n'empêche pas la conscience fortement ancrée d'une identité politique, mais qui se joue moins sur le terrain de la structure étatique que sur celui de la théorie politique. On perçoit bien le fait que l'unité de l'Empire byzantin et l'attachement à celui-ci passent exclusivement par la personne de l'empereur qui canalise les diversités. De fait, la notion de Romain correspond moins à un concept d'État qu'à une représentation du pouvoir, qui est chez les Italo-Grecs, pour le moins, conforme à l'idéologie byzantine. Cette fidélité idéologique fondée sur l'Empereur et, partant, sur l'orthodoxie, soutient la reconnaissance d'une unité culturelle qui n'en est que le transfert pratique et pérenne.

Un lien dépassant les frontières spatiales et chronologiques : la byzantinité culturelle.

On ne s'attardera pas ici sur l'identité religieuse italo-grecque, à l'évidence fondée sur le modèle byzantin, tout comme le personnel ecclésiastique est soumis au patriarche de Constantinople ; pas plus qu'on ne reviendra sur la revendication de l'orthodoxie ou la fidélité liturgique italo-grecque à l'Eglise orientale, y compris après l'invasion normande, ce sont des thèmes très connus⁶². La nature byzantine de la culture italo-grecque a été également bien étudiée⁶³. On se contentera de survoler deux thématiques plus particulières.

Être Grec :

Le texte le plus riche sur l'identité « ethnique » des Italo-Grecs est la *Vie* de saint Nil de Rossano, pourtant rédigée dans un environnement latin, proche du pape qui plus est. C'est que la ferveur du lien culturel s'exprime surtout dans des situations d'exil, voire de diaspora, ce qui est la situation connue par Nil lorsqu'il séjourne au-delà des frontières de l'Italie byzantine. Le texte révèle la solidarité, la complicité qui lient les Grecs de toutes origines, au point de voir dans les autres Grecs des concitoyens : cette définition politique d'une entité

⁶⁰ Nil, 6.

⁶¹ Sur la crise du X^e siècle en Calabre et l'impact qui en résulta sur l'identité de la région, voir G. NOYÉ : *La Calabre entre Byzantins, Sarrasins et Normands*, dans *Cavalieri alla conquista del Sud. Studi sull'Italia normanna in onore di Léon-Robert Ménager*, dir. E. CUOZZO et J.-M. MARTIN, Rome-Bari 1998, pp. 90-116. Sur la vision globale que l'Empire byzantin avait du bassin méditerranéen au X^e siècle, et les raisons stratégiques de son désengagement en Calabre, voir J. SHEPARD : *Aspects of Byzantine Attitudes and Policy towards the West in the Tenth and Eleventh Centuries*, dans *Byzantinische Forschungen*, 13 (1988), pp. 67-118.

⁶² Les travaux d'Agostino Pertusi ont considérablement amélioré notre connaissance de l'Eglise grecque de l'Italie méridionale. Citons notamment A. PERTUSI : *La Chiesa greca in Italia*, dans *Problemi di storia della chiesa : l'alto Medioevo*, éd. P. ZERBI, Milan 1973, pp. 99-128, repris dans *ID. : Scritti sulla Calabria greca medievale*, Soveria Manelli 1994, pp. 69-96 ; *ID. : Rapporti tra il monachesimo italo-greco ed il monachesimo bizantino nell'alto medioevo*, dans *La Chiesa greca in Italia dall'VIII al XVI secolo, Atti del convegno storico interecclesiale, Bari, 30 avril-4 mai 1969*, Padoue 1973, pp. 473-520 ; et enfin *La spiritualité gréco-byzantine en Italie méridionale*, dans *Dictionnaire de Spiritualité*, VII-2, Paris 1971, 2193-2206, repris dans *ID. : Scritti sulla Calabria greca medievale*, Soveria Manelli 1994, pp. 97-114. Sur la liturgie, les travaux d'André JACOB font référence (voir *supra* n. 16). De cet auteur, voir aussi *La lettre patriarcale du typikon de Casole et l'évêque Paul de Gallipoli*, dans *RSBN* 24 (1987), pp. 143-163, sur la permanence du lien liturgique entre les prélats italo-grecs et le patriarche de Constantinople, encore à la fin du XII^e siècle.

⁶³ J. IRIGOIN : *La culture byzantine de l'Italie méridionale*, dans *La Cultura in Italia fra tardo antico e alto medioevo, Rome 1979*, Rome 1981, pp. 587-603.

culturelle tend à restreindre la romanité byzantine à une dimension purement communautaire, culturelle et « ethnique ». Ainsi, Nil de Rossano intervient auprès de l'empereur Otton III en faveur de son concitoyen (*sumpolitèn*) Jean Philagathe. Lorsque le saint obtient la relégation de Philagathe dans un monastère situé hors de Rome, Sainte-Anastasia, établissement qui a toujours été dirigé par des Grecs, l'auteur parle de « notre peuple » (*génos*)⁶⁴. Par deux fois, on rencontre le qualificatif d'*homophylos*, « de même nation », « de même tribu », toujours dans un contexte de confrontation avec des non-Grecs⁶⁵. Dans l'un des cas, l'identité, l'auto-identification se marque par le lien linguistique, le fait de parler ou non le grec. Le lien politique entre sujets de l'empereur, déjà faible au cœur de l'Italie byzantine, disparaît lorsqu'on en quitte le territoire, dans la confrontation avec les non-Byzantins. L'identification communautaire passe alors surtout par le lien culturel et linguistique, voire par la simple apparence⁶⁶.

Une telle manifestation extérieure d'identité ne porte pas ombrage à la conscience d'être un Byzantin, mais se met à la portée des interlocuteurs qui, eux, ne le sont pas. La revendication identitaire se complexifie par l'introduction, à côté du fait politique, d'autres critères (patrie, Occident), sans doute liée à la coexistence des Grecs, dans l'Italie byzantine, avec d'autres peuples, notamment les Lombards. Les mélanges d'influence n'empêchent pas l'expression d'une projection culturelle de l'identité politique byzantine, qui survivra à la rupture politique.

L'héritage antique

La participation de la culture pré-chrétienne, celles des auteurs de l'Antiquité païenne, est une donnée majeure du particularisme culturel byzantin⁶⁷. On en retrouve les caractéristiques dans l'Italie méridionale hellénisée, et dans les sources italo-grecques, qui se gardent bien de confondre les païens contemporains, essentiellement les Sarrasins, avec les païens de l'Antiquité, ceux qui refusent le Christ, avec ceux qui n'ont pu le connaître. Les premiers sont des infidèles, les seconds, qu'ils soient Grecs ou Romains du reste, des *hellènoi*⁶⁸, un terme positif qui valorise l'héritage culturel et linguistique dont Byzance s'attribue le monopole, fondement majeur de son sentiment de supériorité. Élie le Jeune supplie ainsi le patrice Constantin de prendre exemple sur la *philosophia* de deux grands modèles antiques d'*hellènoi*, Scipion et Epaminondas⁶⁹. La revendication orgueilleuse de cet héritage résiste à l'invasion normande : l'auteur de la *Vie* de Barthélemy de Simeri, un lettré italo-grec, compare le fait de rédiger une hagiographie à la composition, par les *hellènoi*, des vies de leurs héros, une activité symétrique mais en négatif⁷⁰.

De fait, presque tous les éléments de l'identité byzantine des Italo-grecs perdurent malgré l'invasion normande, jusqu'à des dates très diverses : la fin du XIII^e siècle pour le droit, le XVII^e siècle pour le rite, le XX^e siècle pour la langue. L'identité politique avait disparu au moment de l'invasion normande, malgré la résistance

⁶⁴ Nil, 89.

⁶⁵ *Ibidem.*, 14 (La gloire de Nil touche tous les princes et pontifes, qu'ils soient *homophyloi* ou au contraire, qu'ils ne soient pas *homoglossoi*) et 96 (Nil parvient, dans l'espace lombard, à un monastère de Sainte-Agathe, où se trouvent quelques frères *homophyloi*).

⁶⁶ Notamment dans la *Vie* de saint Adalbert de Prague (cf. *supra* n. 31) : lorsque Nil fait remarquer à son interlocuteur "etenim, ut iste habitus et intonsi barbe pili testantur, non indigena, sed homo Grecus sum", il manifeste la distinction des rites religieux, puisqu'elle repose sur le port obligatoire de la barbe chez les moines orientaux

⁶⁷ À ce sujet, voir Paul LEMERLE : *Le premier humanisme byzantin. Notes et remarques sur enseignement et culture à Byzance des origines au X^e siècle*, Paris 1971 (Bibliothèque byzantine. Etudes, 6).

⁶⁸ Je renverrai à l'article cité *supra* n. 32.

⁶⁹ *Élie le Jeune*, 49.

⁷⁰ *Barthélemy de Simeri*, ch. 1, p. 205. Cette référence recoupe probablement une polémique littéraire connue dans les milieux lettrés byzantins, à propos du genre païen épique, très en vogue dans l'élite, présent dans l'éducation byzantine, mais controversé parce que trop éloigné de l'idéal de vertu chrétienne.

des structures administratives locales, et des personnes qui en occupaient les postes. Toutefois, cette disparition a été fort silencieuse, du fait de la discrétion de l'identité romaine dans l'Italie byzantine.

Conclusion :

Il n'y a pas d'identité politique byzantine, mais une adhésion aux principes idéologiques de l'Empire et surtout à l'empereur ; et une identité culturelle mitoyenne, faite à la fois d'une conscience culturelle et religieuse, et d'un lien à la patrie, définie comme une synthèse locale entre géographie et politique, lieu de naissance et identité byzantine. La conscience byzantine dépasse donc le cadre strict de l'appartenance politique, c'est même ce qu'exprime sa pérennité au-delà de la rupture de 1071.

BIBLIOGRAPHIE

- Barthélemy de Simeri* : G. ZACCAGNI : *Il Bios di san Bartolomeo da Simeri (BHG 235)*, dans *Rivista di Studi Bizantini e Neellenici*, n.s. 33 (1997), pp. 193-274.
- Brébion* : *Le brébion de la métropole byzantine de Règion (vers 1050)*, éd. A. GUILLOU, 1974 (CAG IV).
- CAG* : *Corpus des Actes Grecs d'Italie et de Sicile. Recherches d'histoire et de géographie*, Cité du Vatican .
- Carbone* : G. ROBINSON, *History and Cartulary of the greek monastery of S. Anastasius and S. Elias of Carbone*, Rome, t. II en 2 vol., *Cartulary*, 1930 (*Orientalia Christiana*, Vol. XV/53, pp. 121-276 et XIX/62, pp. 5-200)
- CDB* : *Codice Diplomatico Barese*.
- CDB I* : G. B. NITTO DE ROSSI et F. NITTI : *Le pergamene del Duomo di Bari (952-1264)*, Bari 1897 (CDB I)
- CDB IV* : F. NITTI : *Le pergamene di S. Nicola di Bari. Periodo greco (939-1071)*, Bari 1900).
- Chron. Salern* : *Chronicon Salernitanum*, éd. U. WESTERBERGH, Stockholm 1956 (*Studia Latina Stockholmiensia*, 3).
- Élie le Jeune* : G. ROSSI-TAIBBI : *Vita di Sant'Elia Giovane*, Palerme 1962 (Istituto siciliano di Studi bizantini e neellenici. Testi, 7).
- Élie le Spéléote* : *Vita S. Eliae Spelaeotae abbatis conf.* : A.A.S.S. Sept III, 848-887 (BHG 581).
- Grégoire de Cassano* : *Vitae Gregorii Abbatis*, éd. O. HOLDER-EGGER, Hannovre, 1888 (*MGH SS*, XV-2), pp. 1185-1199.
- Hagia-Agathè* : *La Théotokos de Hagia-Agathè (Oppido) (1050-1064/1065)*, éd. A. GUILLOU, 1972 (CAG III).
- Jean Théristès* : S. BORSARI : *La vita di San Giovanni Terista*, dans *Archivio Storico per la Calabria e la Lucania*, 22 (1953), pp. 136-151.
- Léon-Luc de Corleone* : *Vita S. Leonis Lucae Corilionensi abbatis Mulensi in Calabria* : A.A.S.S. Mart I, 99-102.
- Luc d'Armento* : *Vita S. Lucae abbatis conf. Armenti in Lucania* : A.A.S.S. Oct VI, 337-341.
- Luc d'Isola Capo Rizzuto* : G. SCHIRÒ, *Vita di S. Luca, vescovo di Isola Capo Rizzuto*, Palerme 1954 (Istituto siciliano di studi bizantini e neellenici. Testi e monumenti, Testi, 2).
- Lupus Protospatharius* : *Lupi Protospatharii Annales*, éd. G. H. PERTZ, Hannovre 1844 (*MGH SS V*), pp. 52-63.
- Nil* : *Bios kai politéia tou osiou patros hémôn Neilou tou Neou*, éd. G. GIOVANNELLI, Badia di Grottaferrata 1972.
- Phantin le Jeune* : *Vita di San Fantino il Giovane*, éd. E. FOLLIERI, Bruxelles 1993 (*Subsidia Hagiographica*, 77).
- Philarète* : *Vita S. Philareti Monachi* : A.A.S.S. Avril I, 603-615. (BHG et BHG Nov. Auct. 1513).
- Sabas* : COZZA-LUZZI : *Historia et Laudes SS. Sabae et Macarii juniorum e Sicilia, auctore Oreste, patriarcha Hierosolymitano*, Rome 1893.
- TRINCHERA, Syllabus* : F. TRINCHERA, *Syllabus Graecarum Membranarum...*, Naples 1865.
- Vital d'Armento* : *Vita S. Vitalis siculi abbatis Armenti et Rapollae in Italia* : A.A.S.S. Mart II, 27-35.